

Association des Informaticiens de Langue Française - AILF

L'AILF a pour objet d'étudier l'influence des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les sociétés et les cultures, principalement dans le monde francophone, et d'apporter des réponses concrètes aux problèmes posés par leur usage. En effet, l'utilisateur est parfois confronté à un environnement informatique qui ne respecte ni sa langue, ni sa culture.

L'AILF se propose d'œuvrer à l'utilisation, au développement et à la promotion, dans les nouvelles technologies de l'information, de la langue française et de son génie, dans le respect et la reconnaissance des autres langues et cultures, avec la volonté de rapprocher les hommes.

L'AILF se propose donc de promouvoir le multilinguisme en informatique dans le but de respecter et de prendre en compte les aspirations et les besoins des utilisateurs des différentes communautés linguistiques.

Plus largement, l'AILF se préoccupe des responsabilités qu'ont les informaticiens en tant que citoyens de leurs pays et membres d'une communauté mondiale.

L'AILF agit en dehors de toute intention politique ou confessionnelle, et dans le respect absolu des opinions et des engagements de chacun.

Fondée en décembre 1981, notre association a œuvré pour faire prendre conscience des enjeux liés à la langue dans le cadre de la vie professionnelle et quotidienne. Elle a reçu, de 1995 à 1998, l'agrément de défense de la langue française lié à l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française. Elle est membre fondateur des associations ITEM-Sup (<http://www.item-sup.org>) et ASTI (<http://asti.asso.fr>), du collectif Informatique, Fichiers et Citoyenneté et de l'intercollectif DELIS (<http://www.delis.sgdg.org>).

L'AILF organise tous les deux ans un colloque, LexiPraxi, sur un sujet d'actualité : La profession informatique face au plurilinguisme (1990) ; Langues et cultures face au multimédia (1992) ; Inforoutes, édition électronique, radio & télévision numériques (1994) ; Société de l'Information : les enjeux culturels (1996) ; Former des citoyens pour maîtriser la société de l'information (1998) ; Les langues, les savoirs et l'internet : vers le plurilinguisme et l'interculturel (2000).

L'AILF publie une lettre d'information et tient des réunions sur des thèmes de travail comme : terminologie, langue technique informatique, internationalisation et localisation des logiciels, évaluation techno-linguistique des logiciels, accentuation des caractères, évolution de l'application de la loi Informatique et Libertés, réflexion sur les pratiques culturelles liées à l'usage des TIC et de l'internet dans la société ou dans le système éducatif, etc.

À votre écoute : Annie MARCHEIX, présidente François GONDARD, secrétaire général
Téléphone et télécopie : 01 43 73 32 82 – Mél. : aifl@francophonie.net - Sur la toile : www.francophonie.net/aifl

Si vous souhaitez participer à notre action, remplissez cette fiche et adressez-la avec le paiement de votre cotisation à :
AILF 5, rue de la Boule Rouge 75009 PARIS France

✂ -----

Mme Melle M. Nom : Prénom :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Fax personnel : Fax professionnel :

Adresse électronique :

Adresse à laquelle le courrier doit être envoyé :

.....

Profession : Fonction actuelle :

Sujets auxquels vous vous intéressez :

.....

.....

Tarif des cotisations.

- Étudiant, chercheur d'emploi (justifiez) : 50 FRF
- Personne physique : 200 FRF
- Personne morale (préciser le nom du représentant) : 500 FRF
- Cotisation groupée AILF (200 frs) et ASTI (250 frs) : 350 FRF

Joindre votre règlement par chèque établi à l'ordre de l'AILF.

Date et signature